



# PROJET 2007

SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT  
DU CONSERVATOIRE NATIONAL DE REGION ET DE L'ORCHESTRE REGIONAL  
BAYONNE-COTE BASQUE

*Bayonne - Anglet - Biarritz (CABAB) - St Jean de Luz - Hendaye*

# **Orchestre Régional**

## **Bayonne - Côte basque**

### **Projet 2007**

*Version 20 novembre 2006*

#### *Introduction*

A l'issue d'une année de transition pour laquelle l'Orchestre Régional Bayonne - Côte basque n'a pas pu recruter de Directeur musical qui soit également chef permanent de la formation orchestrale, il est temps de poser les fondations d'un projet intégrant les nouvelles données du paysage culturel et pédagogique, qui réaffirme l'identité de l'Orchestre et ses missions.

Il convient également de tirer les conséquences des expériences récentes, afin de ne pas construire un projet non adapté au contexte local, ou bien qui supposerait de jouir de ressources humaines et matérielles qui ne seraient pas en adéquation avec la réalité.

C'est dans ce cadre que l'on peut proposer l'orientation suivante pour la saison 2007-2008 de l'Orchestre Régional Bayonne - Côte basque.

## ***1) Identité et missions principales***

L'Orchestre Régional Bayonne - Côte basque (ORBCB) est la structure d'expression artistique des professeurs du Conservatoire National de Région Bayonne - Côte basque (CNR).

Cette structure est composée notamment :

- d'un orchestre symphonique dont la géométrie est variable selon les répertoires abordés
- de multiples ensembles de musique de chambre
- d'un chœur mixte et d'un ensemble vocal
- d'un ensemble de musique baroque

### **1) Un orchestre pédagogique**

L'ORBCB réaffirme sa vocation fondamentalement pédagogique vis à vis d'un public constitué en priorité par les élèves en cours de formation artistique spécialisée au CNR et leurs familles. C'est ce qui justifie le choix d'intégrer de droit les professeurs dans l'orchestre.

Le lien entre le CNR et l'ORBCB a donc vocation à être renforcé notamment par le biais des « semaines du CNR » et toutes autres actions visant à faire coïncider les objectifs des deux structures et à mutualiser les moyens.

La vocation pédagogique de l'ORBCB s'applique également vis à vis du public en général, ce qui rejoint une des préoccupations centrales de tous les orchestres professionnels : former et renouveler le public de demain.

La fidélisation d'un public tout au long de l'année est l'un des aspects prioritaire de l'action pédagogique de l'orchestre, qui crée en cela une prolongation des classes de culture musicale pour adultes du CNR, dont la vocation soit de déboucher sur l'écoute de la musique vivante. Ce public, qui n'est pas le public éphémère des festivals de musique, demande une attention très particulière afin d'arriver à l'intéresser sur l'intégralité d'une saison musicale.

### **2) Un orchestre implanté sur son territoire**

L'ORBCB intègre en priorité dans ses rangs les professeurs du CNR, mais également les professeurs des autres structures voisines, sous réserve de leur adéquation à la fonction et sous la responsabilité des chefs de pupitre en lien avec le Directeur de l'orchestre. Il contribue ainsi au dynamisme artistique d'un territoire dépassant le cadre strict des communes membres du syndicat mixte.

Dans cette dynamique, l'ORBCB se propose d'intégrer notamment des enseignants territoriaux inscrits dans une démarche de formation continue en lien avec le Conseil Général.

### **3) Actions à destination du jeune public**

A l'occasion de chaque saison, un catalogue sera diffusé auprès des partenaires de l'éducation nationale proposant diverses prestations à caractère pédagogique : découverte de l'orchestre, des instruments et des musiciens, sensibilisation à l'univers du concert et du spectacle, rencontres avec les compositeurs et sensibilisation à la musique d'aujourd'hui, etc. Ces

actions ont vocation à dépasser largement le stade de la simple ouverture de répétitions de l'orchestre à des classes scolaires, et entraîneront nécessairement des frais spécifiques.

Une attention particulière sera portée en direction des établissements développant avec le CNR un partenariat CHAM (Classes à Horaires Aménagés) de façon à proposer des actions adaptées. Les différents groupes de pilotage au collège et à l'école élémentaire permettront la construction des projets, lesquels feront partie des actions prioritaires de l'orchestre. L'ORBCB rejoindra par ce biais le désir du CNR de s'intégrer en profondeur dans le tissu éducatif local afin de toucher non pas seulement quelques enfants, mais le plus grand nombre.

## ***II) Concert et diffusion***

### **1) Le territoire du syndicat mixte**

L'ORBCB se doit d'être un outil territorial et, dans un certain sens, n'a pas vocation à créer un système de diffusion parallèle qui se substituerait aux systèmes existants.

Formation par essence polyvalente, l'ORBCB souhaite adapter ses propositions aux demandes du public et des diffuseurs tout en restant en conformité avec ses missions de formation, de promotion d'un répertoire de qualité, de diffusion du répertoire « classique » notamment.

Dans la mesure du possible, les actions de diffusion de l'ORBCB seront donc intégrées aux réseaux de diffusion existants : festivals, Scène Nationale, action des services culturels des villes membres, partenariats divers.

Ceci impliquera un travail en amont avec les partenaires identifiés.

### **2) Saison d'abonnement**

En vue de fidéliser un public particulièrement sensible à sa démarche, l'ORBCB offre la possibilité de suivre la grande majorité de ses concerts, permettant ainsi à un public qui le souhaite d'entrer dans une démarche de formation plus suivie.

Les « avant concerts » proposés chaque mercredi précédant les concerts, contribuent à activer l'intérêt du public pour la programmation et à lui permettre de mieux découvrir les œuvres proposées, tout en développant des liens avec les acteurs musicaux. L'ORBCB est largement ouvert au secteur associatif afin de créer un dialogue amenant les programmations futures à correspondre toujours davantage aux attentes du public (association des amis de l'orchestre, association de mélomanes, etc.).

L'ORBCB développera donc des accords avec les différents diffuseurs de manière à permettre à un public fidèle de le suivre dans toutes ses manifestations (abonnements, tarifs spéciaux pour « les amis de l'orchestre », mais aussi invitations à destination des élèves du CNR, etc.).

### **3) Autres concerts**

#### *a) En dehors de l'aire géographique du syndicat mixte*

L'ORBCB a vocation à se produire sous toutes ses formes dans une aire géographique dépassant le cadre des communes adhérentes au syndicat mixte.

A l'occasion de chaque saison, un catalogue sera proposé auprès des différentes collectivités et structures susceptibles d'être intéressées (publiques ou privées). Ce catalogue pourra reprendre des concerts de la saison d'abonnement mais également proposer d'autres prestations.

Les actions menées comporteront nécessairement un volet pédagogique :

- dans la manière de constituer les programmes,
- dans la façon de s'insérer dans une démarche plus large de sensibilisation des publics (notamment en lien avec le Conseil Général),
- dans la mise œuvre de démarches parallèles en lien avec l'enseignement (master class, rencontre avec des élèves, avec le public).

Pour l'ensemble de ces actions, l'ORBCB souhaite travailler en lien étroit avec le Conseil Général, notamment en relation avec le plan départemental en éducation artistique.

*b) Mécénat*

La revente de spectacles à des opérateurs privés (comités d'entreprises, fondations, etc.) entre pleinement dans le cadre de la formation des publics amateurs au spectacle vivant.

De même, l'ORBCB est ouvert à toute forme de mécénat d'entreprise pour la promotion du spectacle vivant, ainsi qu'au mécénat en direction de l'aide à la formation des professionnels de la musique. Il appelle de ses vœux la création d'un « club d'entreprises » susceptibles d'adhérer à son projet.

### ***III) L'enseignement supérieur***

#### **1) La formation des artistes – musiciens - pédagogues**

En permettant aux professeurs du CNR d'être également les musiciens de l'orchestre, l'ORBCB permet de réunir concrètement la vocation d'artiste musicien et celle de pédagogue.

L'ORBCB souhaite être au service de la formation des futurs musiciens professionnels, notamment ceux qui s'orienteront vers l'enseignement tout en voulant fermement continuer à être des musiciens de haut niveau.

C'est pourquoi l'ORBCB propose d'intégrer dans le cadre des formations en cycle de perfectionnement les étudiants qui le souhaitent et sont jugés aptes :

- Dans les diverses sessions d'orchestre (tutorat au pupitre par les musiciens titulaires),
- Dans les concerts « jeunes talents » intégrés dans la saison de musique de chambre.

Les étudiants susceptibles d'entrer dans ce cadre sont :

- les étudiants du CEFEDM aquitaine
- les étudiants des cycles de perfectionnement du CNR
- les éventuels élèves d'un cycle supérieur interrégional

#### **2) La formation des compositeurs**

L'ORBCB intègre également dans sa programmation et dans ses missions la création de pièces écrites par de jeunes compositeurs en cycle de perfectionnement de composition au CNR et en classe d'écriture. Cette vocation pourrait englober les éventuels élèves d'un pôle supérieur « création ».

#### **3) La formation des chefs d'orchestre**

L'ORBCB reste également disponible pour servir de plate forme à de jeunes chefs d'orchestre qui souhaiteraient bénéficier d'une présence régulière auprès d'un orchestre professionnel tout en gardant une disponibilité pour répondre aux invitations d'autres structures.

L'organisation de l'ORBCB permettra de ne pas demander à un jeune chef d'assumer la responsabilité d'une direction musicale, laquelle supposerait une très bonne connaissance du territoire et l'inscription du projet dans la durée (voir plus loin).

Cette mission d'insertion des jeunes chefs nécessitera un accord explicite avec la DMDTS en charge du dossier de la formation des chefs d'orchestre.

## ***IV) Fonctionnement pratique***

### **1) Equipe artistique et pédagogique**

L'ORBCB est la structure de diffusion du Conservatoire National de Région Bayonne - Côte basque. Cette structure est placée sous la direction administrative et artistique du directeur du CNR (cf. schéma d'orientation pédagogique).

Chaque saison musicale sera conduite et animée par une *équipe artistique* sous la responsabilité du Directeur du CNR et de l'Orchestre, composée de la manière suivante :

Personnes extérieures au corps enseignant :

- *Un chef d'orchestre, conseiller artistique.* De renommée nationale et internationale, il dirige deux concerts par an et permet, par l'association de son nom à celui de l'Orchestre, un rayonnement de ce dernier. Il apporte, par sa richesse personnelle et ses contacts, une ouverture de l'orchestre sur l'extérieur et en assure l'oxygénation permanente.
- *Un chef d'orchestre, jeune chef associé.* Désirant se lancer dans la direction d'orchestre et bénéficiant de sérieuses références, il est nommé sur concours de recrutement pour une durée de trois ans. Sa nomination se fait à partir de propositions de la DMDTS et sur la base de subventions spécifiques. Il est associé à la construction de la saison dans laquelle il dirige au minimum trois concerts.
- *Un compositeur associé.* Choisi dans le cadre d'un financement DRAC, SACEM, etc. pour la venue d'un compositeur en résidence au plan régional, le compositeur associé assure une présence épisodique auprès de l'orchestre et un conseil dans la programmation. Un concert au moins lui est consacré, pour la création ou la reprise de ses œuvres ainsi que de pièces qui les éclairent ou les mettent en valeur. Le compositeur associé est présent deux années.

Personnes issues du corps enseignant :

- *Un ou plusieurs coordinateurs* assistent le Directeur dans :
  - la construction de la saison
  - le suivi des actions,
  - la mise en œuvre des actions à caractère pédagogique (résidence de l'orchestre, lien avec les écoles et structures d'enseignement, etc.),
  - l'animation du lien avec l'ensemble des professeurs du conservatoire pour la conception et la mise en valeur des actions de l'orchestre,
  - la bonne intégration des sessions d'orchestre dans les semaines de cours du CNR et la construction des plannings de répétition.
- *Un professeur du CNR chargé de la musique d'ensemble* pour la direction des concerts décentralisés de l'ORBCB, les concerts à destination des publics scolaires, les concerts dédiés à la création de projets d'élèves ou de jeunes compositeurs.

## 2) Fonctionnement

L'équipe de fonctionnement s'élargit également à d'autres personnes. On citera notamment :

- le professeur de culture musicale chargé des avant - concerts et de l'élaboration des programmes de chaque concert
- la responsable du bureau de l'Orchestre
- la personne responsable de la régie
- la chargée de communication du CNR et de l'Orchestre
- la responsable du bureau Action culturelle du CNR qui assure notamment le lien avec le public « interne »
- les équipes techniques

Par ailleurs la Commission d'orchestre a pour fonction de représenter les musiciens (voir règlement intérieur de l'orchestre).

## 3) Prolongements du projet

### Règlement intérieur

Le règlement intérieur devra être revu à l'occasion de ce projet afin de l'adapter aux nouvelles orientations.

### Salle de répétition

L'ouverture d'un pôle culturel sur la ville d'Anglet comprenant autour d'une salle de spectacle une salle de répétition pour l'orchestre et des lieux de stockage et d'archivage, permettra de doter l'ORBCB d'un équipement qui lui fait actuellement cruellement défaut.

Par ailleurs, ce lieu exprimera clairement le lien entre enseignement et diffusion puisqu'il abritera également les répétitions des orchestres d'élèves et des différents groupe de musique d'ensemble (harmonie, chœurs, big band) ainsi que des espaces d'enseignement autour des arts de la scène (danse, théâtre, art lyrique, etc.).

### Responsable technique

Le fonctionnement cohérent du CNR et de l'ORBCB sur le plan matériel et technique nécessitera le recrutement d'un directeur technique, responsable à la fois des infrastructures d'enseignement, de diffusion, ainsi que des opérations de diffusion en interne ou en externe.

### Responsable de la promotion de l'orchestre

L'éventuel développement des actions à caractère pédagogique ainsi que des concerts délocalisés pourrait entraîner la nécessité du recrutement d'un responsable de la promotion de l'orchestre dont les charges seraient :

- la mise en œuvre et le suivi des catalogues annuels de concerts et actions diverses de l'orchestre
- le suivi de la vente de ces prestations
- le lien avec les divers interlocuteurs
- le suivi des actions

## *Eléments de conclusion*

L'Orchestre Régional Bayonne - Côte basque est un outil qui a fait preuve de sa pertinence et de ses qualités depuis sa création il y a 30 ans. Il n'a pas été séparé du CNR à l'époque où tous les orchestres de sa nature l'ont été pour former des structures de diffusion indépendantes, avec pour conséquences notoires l'augmentation forte du budget et l'éviction progressive des professeurs de leurs rangs.

Aujourd'hui, ce qui a pu être ressenti comme une faiblesse peut être compris comme une force. En effet, plus que jamais la question du lien entre enseignement et vie artistique, entre diffusion et formation des publics (notamment les plus jeunes) est au cœur des réflexions tant des écoles de musique que des orchestres professionnels.

Dans le même temps, les orchestres multiplient les opérations à caractère pédagogique pour former un public qu'ils craignent de voir désertier les salles de concert. En parallèle, les écoles de musique développent des saisons musicales pour permettre à leurs professeurs de mener une vie artistique épanouie et afin de les amener à inventer un lien indispensable entre le monde du spectacle vivant et celui de l'enseignement.

Dans ce contexte, le Conservatoire National de Région Bayonne - Côte basque et l'Orchestre Régional Bayonne - Côte basque ont une longueur d'avance.

Le projet proposé ici permettra de propulser les deux structures dans le XXI<sup>ème</sup> siècle avec beaucoup d'atouts. Il permettra aussi à l'Orchestre Régional Bayonne - Côte basque de trouver une nouvelle pertinence vis à vis de tous les partenaires et les financeurs.

Il paraît essentiel de faire valider ce projet par l'ensemble des acteurs directs et indirects, garantie indispensable du partage des valeurs énoncées et de l'engagement de chacun à y contribuer concrètement.